

Hommage à Bethune

Un buste de bronze du chirurgien canadien Norman Bethune, offert par le gouvernement canadien à la Chine, a été installé dans le musée Bethune qui se trouve près du cimetière des Martyrs de la Révolution de Chi Chia Chuang, capitale du Hopei. Norman Bethune a été enterré dans ce cimetière.

C'est aussi dans cette ville de Chi Chia Chuang que se trouve l'Hôpital international de la paix Norman Bethune, fondé par le célèbre chirurgien canadien.

Le buste avait été remis par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, au président Hua Kuo-feng lors de son séjour en Chine en janvier dernier.

Environ 500 personnes ont assisté à la cérémonie présidée par le vice-président du Comité révolutionnaire provincial, Chang Cheng-hsien, qui a rappelé que le Dr Bethune avait sacrifié sa vie à la cause du progrès de la Chine.

Politique d'emploi des handicapés

Le président du Conseil du Trésor, M. Robert Andras, a annoncé le 21 mars l'intention du gouvernement d'accroître les possibilités d'emploi des handicapés dans la Fonction publique fédérale.

M. Andras a déposé à la Chambre des communes, un rapport intitulé *Emploi des handicapés physiques et mentaux dans la Fonction publique fédérale*, rapport qu'il avait commandé en tant que ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Il s'agit du résultat d'une étude de deux ans effectuée conjointement par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et la Commission de la Fonction publique, de concert avec plusieurs autres ministères. L'étude comprenait, entre autres, des projets-pilotes menés dans quatre villes, dans le but de favoriser l'emploi des handicapés dans la Fonction publique.

M. Andras a souligné que le rapport donne une vue d'ensemble des obstacles qui peuvent empêcher les handicapés de jouir de chances égales d'emploi et d'avancement au sein de la population active. Par exemple: des pratiques discriminatoires en matière de personnel, une architecture mal adaptée, l'attitude du public et un manque de services de

soutien complémentaires.

M. Andras a énoncé la position du gouvernement sur l'emploi des handicapés, élaborée par le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique.

"En ce qui concerne les handicapés physiques, la politique du gouvernement est d'encourager vivement ces personnes et de leur assurer l'égalité d'accès à l'emploi et la possibilité d'avancement dans la Fonction publique fédérale, sans égard à la nature de leur handicap, dans des postes pour lesquels on les considère compétentes.

"En ce qui concerne les handicapés mentaux, la politique de l'Administration fédérale consiste à promouvoir activement, au sein de la Fonction publique fédérale, l'emploi accru de ces personnes dans des postes pour lesquels on les considère compétentes".

M. Andras a déclaré qu'une large campagne d'information serait lancée au sein de la Fonction publique fédérale en vue de faire disparaître les mythes et les malentendus qui existent quant aux aptitudes des handicapés.

Voici certains des faits saillants du plan gouvernemental:

- les ministères doivent examiner et éliminer toute politique ou usage pouvant nuire aux handicapés dans la conception des emplois, la sélection, la formation, l'avancement des employés et la fourniture d'installations ou de matériel de bureau;
- la Commission de la Fonction publique a commencé à étudier ses politiques de dotation afin de s'assurer que les handicapés ne sont pas éliminés par des procédures de recrutement et de sélection qui ont été conçues pour des personnes sans handicap;
- on examine actuellement la politique du gouvernement sur les contrats régissant l'emploi d'ateliers protégés.
- les ministères doivent élaborer des plans d'action afin de faciliter l'embauche des handicapés et ils feront régulièrement rapport sur leur progrès en ce sens;
- un groupe consultatif, composé de représentants de divers organismes et associations préoccupés par les besoins des handicapés, sera chargé de conseiller les ministères sur leurs plans d'action;
- le ministère des Travaux publics coordonnera les études sur la manière de transformer, d'ici 1983, tous les édifices du gouvernement de façon à les adapter aux employés handicapés et les rendre

accessibles aux handicapés en général.

M. Andras a souligné l'absence de données statistiques sûres relatives au nombre d'handicapés au Canada et à leur participation au sein de la population active. Mais, même s'il a de bonnes raisons de croire que la Fonction publique emploie tout autant d'handicapés que les autres employeurs du Canada, M. Andras déclare: "La réalisation de cette parité n'est pas encore, à mon avis, suffisante, car j'estime que nous devons assumer un rôle de direction dans ce secteur et, ainsi, montrer l'exemple aux autres employeurs."

Semoir adapté au semis hâtif de printemps

Le prototype d'un semoir adapté aux conditions de l'Est du Canada a été conçu au Collège technique de la Nouvelle-Écosse, grâce à un contrat passé avec Agriculture Canada dans le cadre du Programme national de développement, de recherche et d'évaluation en mécanisation agricole. Ce véhicule à trois roues peut se déplacer sur des sols boueux pratiquement à l'état liquide et y semer des céréales au tout début du printemps.

M. Colin McLeod, ingénieur agricole à la Station de recherche de Fredericton (Nouveau-Brunswick), déclare que le semis des céréales au printemps pose un problème aux agriculteurs des Maritimes. En effet, à cause du temps pluvieux, ils doivent parfois attendre plusieurs semaines avant que le sol soit suffisamment sec pour supporter un tracteur et un semoir.

Les essais effectués avec le véhicule sur les champs détrempés ont été concluants: il ne s'embourbait pas, même dans les endroits où il restait encore de la neige.

La machine est pourvue de larges roues métalliques, munies de crampons d'acier assurant la traction, l'enfouissement des semences, aussi bien que la flottabilité.

"Le principe est bon affirme M. McLeod, mais il reste un problème à résoudre, celui de la distribution de la semence. Le véhicule est muni d'un disperseur rotatif, mais nous avons eu du mal à obtenir un bon enfouissement.

"Nous pensons que cela pourrait poser des problèmes de croissance si le temps devenait très sec plus tard dans la saison."

Le Collège technique de la Nouvelle-Écosse poursuit les essais en vue d'améliorer la dispersion de la semence et la profondeur du semis.